

7^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le **mardi 20 septembre 2022**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE
4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Serge Rousseau	Président
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
Mme Marianne Fleury	Administratrice
M. Philippe Moussette	Administrateur
M. Hugo Leblanc	Administrateur
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Sylvie Roy	Administratrice
Mme Catherine Arouart	Administratrice

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Michelle Rompré	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Denis Jean	Administrateur
Mme Claudia Roy	Administratrice
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente

7^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le mardi 20 septembre 2022, à 19h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE
4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

- | | | |
|-----|---|--------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. | Adoption du procès-verbal du 21 juin 2022 | 19h 05 |
| 4. | Suivi du procès-verbal du 21 juin 2022 | 19h 15 |
| 5. | Période d'intervention des conseillers municipaux | 19h 30 |
| 6. | Période de questions et de commentaires des citoyens | 19h 45 |
| 7. | Dossiers du conseil de quartier | 20h |
| | <ul style="list-style-type: none">• Boulevard de la Chaudière• Livre d'or• Sécurité• Table de concertation vélo• Environnement et protection de la nature• Golf de Cap Rouge• Marché public de Cap-Rouge• Club des Lions | |
| 8. | Fonctionnement | 20h 40 |
| | <ul style="list-style-type: none">▪ Information et communication▪ Trésorerie | |
| 9. | Divers | 20h 50 |
| 10. | Levée de l'assemblée | 21h 00 |

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Serge Rousseau, souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-22-CA-91

Sur proposition de Mme Ariane Ste-Marie appuyée par M. Michel Lagacé, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2022

M. Serge Rousseau indique qu'il a eu l'occasion de rencontrer la plupart des lauréats du Livre d'or 2020-2021-2022 afin de leur remettre leur certificat.

Le mode hybride des rencontres est discuté. Il est envisageable, mais ne constitue pas une option facilement fonctionnelle, selon Mme Priscilla Lafond.

Résolution CQCR-22-CA-92

Sur proposition de M. Michel Lagacé, appuyée par Mme Catherine Arouart, le procès-verbal est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 21 juin 2022

- Piste cyclable de la route Jean-Gauvin :

Résolution CQCR-22-CA-93

ATTENDU la présence, entre les rues Charles-Albanet et Blanchette, d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la route Jean-Gauvin et des rues du Domaine et Provancher;

ATTENDU qu'en 2009, l'Institut National de la santé publique (INSPQ) jugeait dangereux les aménagements cyclables bidirectionnels qui croisent plusieurs rues ou entrées commerciales et industrielles
(https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/925_am_epistecyclablecorr.pdf p.36);

- ATTENDU que sur un tronçon une longueur de 250 m le long de la route Jean-Gauvin la piste cyclable croise 7 entrées commerciales;
- ATTENDU que sur ce même tronçon, les automobilistes quittant les espaces commerciaux doivent généralement s'immobiliser dans l'espace cyclable *en attendant leur tour* avant de s'engager sur la voie publique;
- ATTENDU qu'entre les rues Charles-Albanel et de la Promenade-des-Sœurs, la piste cyclable est aussi un sentier polyvalent puisque la présence des piétons y est permise;
- ATTENDU que le long de la rue du Domaine, il y a un changement de profil important de la piste cyclable à chaque entrée charretière et à chaque intersection;
- ATTENDU QUE CETTE CONFIGURATION REND SON USAGE INCONFORTABLE ET DANGEREUX, NOTAMMENT À PROXIMITÉ DE L'ACCÈS AU PARC DES VÉTÉRANS OÙ LES CHANGEMENTS DE PROFIL SONT TRÈS RAPPROCHÉS;**
- ATTENDU l'état délabré de la chaussée de la piste cyclable dans son tronçon entre la rue de la Poterie et le boulevard de la Chaudière;
- ATTENDU que, compte tenu de ce qui est ci-haut énoncé, plusieurs cyclistes évitent d'utiliser la piste cyclable et circulent sur la rue;
- ATTENDU que le Conseil de quartier du Cap-Rouge a souligné ces problématiques en janvier 2020 dans son mémoire sur la Stratégie de sécurité routière;
- ATTENDU que le Conseil de quartier du Cap-Rouge a souligné ces problématiques en mars 2021 dans son mémoire sur la Vision de la mobilité active;

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par Mme Ariane Ste-Marie :

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de

- réévaluer la configuration de la piste cyclable bidirectionnelle le long de la route Jean-Gauvin et des rues du Domaine et Provancher;
- apporter rapidement les réparations à la chaussée qui s'imposent;
- prendre toutes les mesures nécessaires visant à assurer la sécurité des piétons et cyclistes présents sur cette piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période d'intervention des conseillers municipaux

M. Louis Martin :

- Boulevard Chaudière : deux traverses piétonnières ont été peintes sur la chaussée, il reste des aménagements à finaliser qui seront réalisés au printemps 2023.
- Charles-Albanel : il y aura consultation publique le 6 octobre pour un changement de zonage.
- Il y aura consultation publique le 22 septembre sur les milieux humides.
- D'autres conseils de quartier sont en action pour des affichettes afin de ralentir les automobilistes. Des liens pourraient être faits.

Mme Anne Corriveau :

Acquisition du terrain sur Capitaine Bernier : elle accueille comme une bonne nouvelle l'acquisition du terrain qui sera développé comme un espace vert. Pas davantage de détails. Il sera donc possible d'améliorer ce terrain et de faciliter l'accès à la Rivière-du-Cap-Rouge. Elle a reçu un avis à ce sujet qui est remis au CQCR. Il semble par ailleurs que d'autres terrains seront acquis dans ce secteur.

6. Période de questions et de commentaires des citoyens

Des citoyens font état de la dangerosité de la rue Louis-Francoeur. Il existe une seule traverse (rarement respectée) sur cette rue longue et large, ce qui conduit à une vitesse excessive alors que la limite est de 40 km. Le projet de réaménagement de l'intersection Louis-Francoeur/chemin Saint-Louis est un pas dans la bonne direction, mais c'est une mesure insuffisante pour régler le problème de sécurité sur cette artère très passante. Les appels au 311

n'ont apporté aucun changement. Des pistes de solution sont discutées, dont les panneaux lumineux. M. Louis Martin répond que ces panneaux ont une efficacité moindre lorsqu'ils sont en place plus d'une semaine. Mme Sylvie Roy précise que, dans le cadre du mémoire présenté par le CQCR sur la sécurité routière, il était question plus précisément de la sécurité sur la rue Louis-Francoeur. Elle suggère une résolution pour rappeler qu'il est nécessaire qu'un suivi soit donné à ce mémoire. M. Michel Lagacé élaborera un projet de résolution. Mme Anne Corriveau suggère également une mobilisation citoyenne afin de faire pression par le biais du 311.

Une citoyenne soulève trois points :

- 311 : La Ville n'atteint pas ses objectifs avec ce service. Elle demande que les élus arrivent chaque mois avec un bilan du 311 concernant Cap-Rouge. Elle indique mettre en doute l'efficacité de ce service en dépit du bon vouloir et de l'écoute des intervenants du 311. M. Louis Martin répond que la question a déjà été soulevée et que la réponse de la Ville était à l'effet qu'elle ne disposait pas des outils technologiques pour faire un tel suivi.
- Herbe à poux : elle suggère un projet pilote à Cap-Rouge afin de mettre en pratique des solutions d'experts pour endiguer ce phénomène qui empire chaque année. M. Serge Rousseau précise qu'une présentation d'un représentant de la Ville de Québec est prévue en novembre ou en décembre sur la problématique de l'herbe à poux.
- Travaux sur la rue Onésime-Voyer : elle relate, sur la base de plusieurs exemples, les manquements de l'entrepreneur pour effectuer les travaux de façon sécuritaire et respectueuse des désagréments indus que cela provoque chez les résidents des environs. Elle soulève, à ce chapitre, un manque de respect et de communication flagrant de la Ville. Les travaux perdurent et il n'y a aucune information de la Ville concernant l'échéancier des travaux qui devaient être terminés le 21 septembre alors que le chantier est actuellement désert.

Un autre citoyen aborde la question du déboisement près du IKEA, alors que le maire s'est engagé à ce qu'il y ait, pour chaque arbre coupé, vingt arbres plantés. Il s'interroge sur la faisabilité d'un tel projet. M. Lagacé répond que cet engagement concerne uniquement les arbres d'alignement. L'engagement de la Ville au sujet du boisé Chaudière inclut la protection, la restauration ou la création de boisés ou de zones protégées de superficie équivalente à ce qui sera déboisé. Cela dit, il n'y a aucune indication sur les lieux où se feront de tels aménagements.

Mme Catherine Arouart fait la lecture des extraits d'une lettre envoyée au bureau de projet du tramway par une résidente de Pointe-Sainte-Foy au nom du collectif « *Sauvons les milieux naturels* » concernant l'ouverture/ prolongement de la montée Mendel. La lettre fait état des nombreux enjeux sous-jacents à ce projet, notamment sanitaires, sécuritaires, urbanistiques et environnementaux. La lettre est datée d'août 2022 et sera déposée aux membres du CA du CQCR. M. Michel Lagacé et Mme Sylvie Roy rappellent que le CQCR avait donné son appui à ce projet pour plusieurs raisons, dont le fait qu'il s'agit d'un lien autre qu'autoroutier pour entrer ou sortir de Cap-Rouge.

7. Dossiers du Conseil de quartier

Boulevard de la Chaudière :

- Acquisition par la Ville de Québec d'un terrain situé en bordure de la rue Capitaine-Bernier.

Résolution CQCR-22-CA-94

ATTENDU l'engagement de la Ville de Québec de compenser les superficies boisées du secteur Chaudière impactées par la réalisation du tramway grâce à la mise en conservation, la création ou la restauration de boisés de superficie équivalente et à proximité;

ATTENDU la volonté de la Ville de Québec exprimée par la résolution CA-2022-0498 adoptée par le conseil d'agglomération de Québec le 31 août 2022 d'acquérir un terrain situé en bordure de la rue Capitaine-Bernier et désigné comme étant le lot 5 033 139 du cadastre du Québec;

ATTENDU le libellé du sommaire décisionnel DE2022-657 présenté en appui de la résolution CA-2022-0498 qui indique que *l'acquisition du lot 5 033 139 a été identifiée comme étant requise permettant d'une part, la conservation d'un milieu naturel sensible et d'intérêt et d'autre part, la création d'une entrée au sentier linéaire de la rivière du Cap-Rouge, Cap-Rouge;*

ATTENDU que le lot 5 033 139 a servi illégalement jusqu'à l'année 2020 de lieu d'entreposage de tas de terre;

- ATTENDU qu'au cours de l'année 2020 ces tas de terre ont été retirés du lot 5 033 139;
- ATTENDU qu'au cours de l'année 2020, sur le lot 5 033 139, une butte-écran a été complétée derrière les résidences de la rue Louise-Fiset alors qu'une autre a été aménagée le long du terrain accueillant le sentier de la rivière du Cap-Rouge, Cap-Rouge;
- ATTENDU que pour réaliser ces travaux, le lot 5 033 139 a été sillonné de camions-bennes et de pelles mécaniques;
- ATTENDU que le lot 5 033 139 n'est pas un boisé, exception faite de quelques arbres récemment plantés sur une butte-écran;
- ATTENDU que le lot 5 033 139 apparaît plus comme étant un terrain vacant sans intérêt écologique que comme *un milieu naturel sensible et d'intérêt*;
- ATTENDU que la Ville de Québec a aménagé le long de la rue Capitaine-Bernier, il y a une quinzaine d'années, un accès toujours fonctionnel au sentier de la rivière du Cap-Rouge, Cap Rouge;
- ATTENDU le libellé du sommaire décisionnel DE2022-657 présenté en appui de la résolution CA-2022-0498 qui indique que *La Vision d'aménagement du secteur Chaudière identifie les règles devant guider la consolidation et le développement futur de ce secteur stratégique dans le but de valoriser le potentiel qu'il présente en soutenant l'implantation du futur tramway tout en créant un vaste réseau d'espaces verts*;
- ATTENDU que la version préliminaire de la Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière a été soumise à la consultation publique en novembre 2020;
- ATTENDU qu'à ce jour, la version finale de la Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière n'a fait l'objet d'aucune présentation publique et n'a pas été adoptée par le Conseil municipal;

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par Mme Catherine Arouart :

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge

- exprime à la Ville de Québec son étonnement vis-à-vis les raisons exprimées dans le sommaire décisionnel DE2022-657 pour acquérir le lot 5 033 139;
- demande à la Ville de Québec de produire les études lui permettant d'identifier le terrain 5 033 139 comme étant *un milieu naturel sensible et d'intérêt*;
- demande à la Ville de Québec d'expliquer l'intérêt de *créer une nouvelle entrée au sentier linéaire de la rivière du Cap-Rouge, Cap Rouge* alors qu'il en existe déjà une à quelques pas du lot 5 033 139;
- exprime à la Ville de Québec, en l'absence d'explications adéquates, son désaccord à ce que l'acquisition du lot 5 033 139 soit considérée comme une mesure de compensation à la destruction de superficies boisées du secteur Chaudière ;
- demande à la Ville de Québec de préciser ses intentions quant à l'occupation future du lot 5 033 139;
- exprime à la Ville de Québec son étonnement vis-à-vis à toute référence à la Vision d'aménagement Chaudière alors que cette dernière n'a fait l'objet d'aucune approbation par le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Livre d'or :

Trois noms sont proposés pour une mention honorable :

- Mme Hélène Simon pour son savoir-faire (art textile) et son engagement dans la communauté de Cap-Rouge, catégorie communautaire;
- Mme Nancy Cyr, lauréate du prix Florence (soins infirmiers), catégorie carrière;
- Mme Abigaël Fortier, compétition cycliste, catégorie exploit.

Mme Priscilla Lafond précise qu'un appel à tous sera fait en janvier 2023 pour favoriser le dépôt de candidatures pour la prochaine édition du Livre d'or.

Sécurité :

- M. Serge Rousseau indique qu'il y aurait un grand intérêt à reproduire l'initiative de l'École l'Arbrisseau concernant la sécurité et plus précisément le port du casque vélo chez les jeunes. L'école Marguerite-d'Youville et l'école les Sources pourraient bénéficier de l'expérience de l'École L'Arbrisseau. Il est possible de bénéficier d'une subvention de la Ville pour ce faire. La date limite pour présenter des projets est le 30 novembre.

- **Réaménagement et sécurisation du Vieux-Cap-Rouge**

Résolution CQCR-22-CA-95

Le Conseil de quartier du Cap-Rouge est préoccupé par la hausse de la circulation dans le vieux Cap-Rouge. Le développement résidentiel des dernières décennies, jumelé au fait qu'un seul lien routier existe entre Sainte-Foy et Cap-Rouge, créent une pression croissante sur les artères du secteur.

Le Conseil de quartier du Cap-Rouge a participé au printemps 2022 à l'école primaire Marguerite-d'Youville à l'inauguration d'un projet visant à rehausser la sécurité routière. En agitant un drapeau, les piétons peuvent signaler aux automobilistes qu'ils désirent emprunter le passage piétonnier devant l'école primaire.

Cette initiative témoigne d'une problématique de sécurité routière qui affecte le secteur. Il n'est pas normal que la responsabilité liée à la sécurité des piétons incombe à ces derniers alors qu'aucun aménagement ne contraint les automobilistes à ralentir et que les limites de vitesses, qu'elles soient à 30 km/h pendant la période scolaire, ou à 50 km/h à l'extérieur de celle-ci, sont généralement peu respectées par les automobilistes.

Le Vieux Cap-Rouge, et particulièrement la rue Provancher et la Côte-de-Cap-Rouge, est actuellement peu attractif et dangereux pour les piétons et cyclistes. Ce secteur a jadis été le cœur du quartier et a le potentiel d'être beaucoup plus intéressant et sécuritaire pour les citoyens. La proximité de la marina et de la plage Jacques-Cartier, la présence de l'Église de Saint-Félix ainsi que de plusieurs commerces en font un secteur prisé par les citoyens du quartier et d'ailleurs, qui le fréquentent abondamment à tout moment de la journée.

Mû par ces préoccupations et par les considérations présentées ci-dessous, le Conseil de quartier du Cap-Rouge adopte la présente résolution.

- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a adopté en 2017 une Politique de rues conviviales qui prévoit que 25% de ses rues seront réaménagées en tant que rues conviviales dans les prochaines années;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec s'était engagée en 2016 dans sa Vision des déplacements à vélo à aménager des infrastructures cyclables sur la rue Provancher entre la rue Blanchette et la Côte-de-Cap-Rouge et qu'aucun aménagement n'a été réalisé à ce jour;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a récemment entamé des consultations concernant le verdissement et la déminéralisation;
- CONSIDÉRANT que le secteur du Vieux Cap-Rouge est reconnu comme un secteur à valeur patrimoniale et que conséquemment :
- les marges de recul avant des résidences y sont minimales ;
 - les résidences sont de construction ancienne et n'ont pas été bâties à une époque où les considérations liées à la circulation et au bruit étaient pertinentes et qu'en conséquence, les nuisances sonores associées au passage répétitif des véhicules sont bien présentes et nuisent fortement à la qualité de vie des citoyens du quartier;
- CONSIDÉRANT que sur un tronçon de 900 mètres entre la rue Blanchette et la Côte de Cap-Rouge se trouvent une garderie, un CPE, le parc Provancher, une église, une école primaire ainsi que plusieurs commerces qui attirent plusieurs résidents du quartier et d'ailleurs;
- CONSIDÉRANT qu'étant donné la proximité de la marina et de la plage Jacques-Cartier, plusieurs visiteurs viennent se stationner à l'église de Saint-Félix, au Parc Provancher ou au stationnement du Tracel;

CONSIDÉRANT que le passage piétonnier aménagé devant l'école Marguerite-d'Youville est rarement respecté par les automobilistes;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024, la Ville de Québec a réduit les limites de vitesse dans plusieurs rues résidentielles et accueillant des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a annoncé son intention de mettre en place en 2023 un cheminement scolaire désigné pour l'école Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec entend aménager dans les prochaines années une nouvelle rue (montée Mendel), qui devrait offrir une alternative pour les déplacements entre Cap-Rouge et Ste-Foy;

Il est proposé par Mme Ariane Ste-Marie et secondé par Mme Marianne Fleury :

Que le conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de :

- Réduire la limite de vitesse sur la rue Provancher entre la Côte de Cap-Rouge et la rue Blanchette à 30 km/h en tout temps;
- De réaménager la rue Provancher entre la rue Blanchette et la Côte de Cap-Rouge afin :
 - o D'en faire une rue plus conviviale pour les piétons, cyclistes, aînés et familles;
 - o D'inclure davantage de végétation (d'arbres d'alignement, planteurs);
 - o De mettre en valeur le caractère historique du secteur;
 - o D'aménager un passage piétonnier surélevé devant l'école Marguerite-d'Youville;
 - o D'inclure des aménagements d'apaisement de la circulation automobile (avancées de trottoir, dos d'âne, changement de revêtement, etc.);
 - o De mailler le réseau cyclable existant afin de connecter de façon sécuritaire la rue Chaudière et la Côte-de-Cap-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Table de concertation vélo :

La vision sur la mobilité active devrait être rendue publique le 27 septembre.

Environnement et protection de la nature :

Ce point a été traité à travers les autres sujets.

Marché public :

Le marché public de Cap-Rouge a connu un grand succès. L'achalandage a été important même s'il a été en baisse pour les deux dernières semaines, probablement à cause du fait que les panneaux promotionnels ont été remplacés. Il y aura un post-mortem réalisé par l'équipe du marché qui fera également état des préoccupations pour l'édition 2023.

8. Fonctionnement

- Information et communication

M. Serge Rousseau fait état de plusieurs demandes que les citoyens lui ont adressées.

Il demande que des oriflammes puissent être utilisés pour marquer la participation du CQCR à différentes activités. Mme Priscilla Lafond précise que des oriflammes à l'effigie des conseils de quartier existent et qu'ils pourront être prêtés au besoin.

- Trésorerie :

Il y a un solde de 132,45 \$. Un nouveau versement de 600 \$ est déposé sur place par la Ville.

Résolution CQCR-22-CA-96

M. Michel Lagacé propose et M. Serge Rousseau seconde que soit versée une somme de 100 \$ à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

- Sentier du parc Curé-Drolet : le CQCR est intéressé à ce qu'il y ait une présentation de la Ville à ce sujet.
- Cheminement scolaire de l'École l'Arbrisseau : Une présentation de la Ville au printemps 2022 avançait que les travaux devaient être faits en juillet et en août 2022. Rien ne s'est passé. Le CQCR questionne donc la Ville sur le pourquoi de ce retard et la date prévue pour les travaux. Dans l'échéancier présenté par la Ville, il était question de 2022 pour l'École l'Arbrisseau, de 2023 pour les écoles Marguerite-d'Youville et les Sources et de 2024 pour l'École Madeleine-Bergeron. Des informations de la part de la Ville sont requises concernant l'échéancier des travaux.

10. Levée de l'Assemblée

L'Assemblée est levée à 21h 40.

Procès-verbal préparé par Mme Michelle Rompré et révisé par M. Serge Rousseau et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

M. Serge Rousseau, président

signé

signé
